

Financez malin, construisez serein

Vos besoins

- § Financer la construction de votre bien immobilier
- § Maîtriser votre budget

Avantages

- § Plus simple : un seul contrat et un seul taux couvrent la phase de construction et les premières années qui suivent
- § Plus sûr : vous pouvez contrôler vos charges financières grâce au taux fixe
- § Plus avantageux : vos coûts sont réduits par rapport à une offre traditionnelle
- § Plus souple : la date de consolidation n'a pas besoin d'être fixée dès le départ

Caractéristiques détaillées

Le Prêt Construction Plus sert à financer la construction d'un objet immobilier.

Durée	4 à 10 ans
Taux d'intérêt	Fixe ou variable (4 ans minimum) Taux déterminé individuellement
Amortissement	Aucun durant la phase de construction

Exploitation du crédit

Durant la construction :

- § votre crédit de construction est utilisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation de factures (bons de paiements)
- § vous ne payez des intérêts que sur les fonds réellement utilisés

Une fois les travaux terminés :

- § votre crédit est automatiquement transformé en prêt hypothécaire en conservant le même taux d'intérêt
- § vous réglez les intérêts et le remboursement de la dette (amortissement) par paiements semestriels

A l'échéance de votre prêt, vous êtes libre d'opter pour une autre prestation hypothécaire offerte par la BCV.

Exemple

